



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 23 JAN 2018

Direction des relations externes  
et du cadre de vie  
Bureau du cadre de vie

N° 0292 /SG/DRECV

Dossier n° 2017-47

RAR 2C 108 944 9804 3

Monsieur le président du TCO  
Direction des travaux et du patrimoine  
15 rue Moulin Joli  
BP 50049  
97822 Le Port Cedex

**Objet :** Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant le projet d'extension de la ZA Pointe des Châteaux sur le territoire de la commune de Saint-Leu.

Vous m'avez transmis le 26 juin 2017, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement relatif au projet d'extension de la ZA pointe des châteaux, situé sur la commune de Saint-Leu.

Par courrier du 08 août 2017, dont vous trouverez ci-joint copie, une demande de compléments vous a été adressée en précisant que votre réponse devait intervenir dans un délai de trois mois, conformément à l'article R. 214-35 du code de l'environnement.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration. Par conséquent, votre dossier de déclaration fait l'objet d'une opposition tacite. Le présent courrier vaut opposition tacite à cette déclaration.

Copie de ce courrier est adressée à la mairie de la commune de Saint-Leu.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre à mes services, un nouveau dossier de déclaration, intégrant tous les éléments demandés.

Copie à : Deal Seb  
Sous-préfecture de Saint-Paul  
Mairie de Saint-Leu

Affaire suivie par :  
Deal Seb : M. Pascal CREPET  
tel 02 62 40 26 29  
pascal.crepet@developpement-durable.gouv.fr  
Préfecture : Mme talia CURUKSU  
Tél. : 0262 40 76.33  
Courriel : talia.curuksu@reunion.pref.gouv.fr

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Maurice BARATE